

Procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2026

20 heures 30, Monsieur le Maire accueille l'ensemble du Conseil municipal et le public venu nombreux assisté à cette première séance.

15 membres du Conseil municipal sont présents, 4 sont excusés et ont transmis leur procuration :

- Sonia Lucas à Sophie Alléoud
- Julien Mouillot à Sarah Marion
- Philippe Euvrard à Michel Prevost
- Bala Bouazza à Marie-Odile Roux-Guigon

Monsieur le Maire rappelle le déroulé du Conseil et la séance de travail s'adressant aux élus à l'issue de la séance.

20 heures 33 : la séance est ouverte, Monsieur le Maire procède à son enregistrement sonore.

- Lecture de l'ordre du jour et énoncé des différentes délibérations.
- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 21 mars 2026 :
  - o Adoptée à l'unanimité.
- Délibération N° 2026-20 Indemnités de fonction du Maire
  - o Mise au vote : 4 voix contre, adoptée à la majorité
- Délibération N° 2026-21 Indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux.
  - o 2 questions : concernant les arrêtés portant sur les délégations et concernant le nombre de conseillers (15) et le nombre de conseillers ayant délégation (11).
  - o Mise au vote : 4 voix contre, adoptée à la majorité.
- Délibération N° 2026-22 Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal.
  - o Question sur le choix du montant de la somme fixée
  - o Mise au vote : adoptée à l'unanimité.

- Délibération N° 2026-23 Nomination des représentants de la commune à l'Agence France Locale (AFL)
  - o Mise au vote ; adoptée à l'unanimité
  
- Délibération N° 2026-24 Désignation des délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux du Fay
  - o Mise au vote : adoptée à l'unanimité
  
- Délibération N° 2026-25 Désignation des délégués de la commune auprès de l'Association Logement Vallée du Rhône (ALVR)
  - o Mise au vote : adoptée à l'unanimité.
  
- Délibération N° 2026-26 Désignation des délégués de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
  - o Mise au vote : adoptée à l'unanimité.
  
- Délibération N° 2026-27 Désignation des délégués de la commune auprès de l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche (ADT).
  - o Mise au vote : 4 voix contre, adoptée à la majorité.
  
- Délibération N° 2026-28 Désignation des délégués de la commune participant au collège d'arrondissement en vue de l'élection des représentants du Comité Syndical du Territoire d'Energie de l'Ardèche (TE 07).
  - o Mise au vote : adoptée à l'unanimité.
  
- Délibération N° 2026-29 Désignation des délégués de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA 07).
  - o Mise au vote : adoptée à l'unanimité.
  
- Délibération N° 2026-30 Désignation des délégués de la commune auprès de l'Association des Communes Forestières de l'Ardèche.
  - o Mise au vote : 4 voix contre, adoptée à la majorité.
  
- Délibération N° 2026-31 Désignation d'un délégué en charge des questions de défense.
  - o Mise au vote : adoptée à l'unanimité.
  
- Délibération N°2026-32 Vente de deux parcelles de terrain communal
  - o Mise au vote : adoptée à l'unanimité

- Délibération N° 2026-33 Adhésion au groupement de commandes pour les marchés des assurances proposé par la communauté de communes.
  - o 3 questions : combien de communes de la communauté de communes sont intéressées ? Quel est l'assureur actuel de la commune ? Comment se positionneront les assureurs ?
  - o Mise au vote : adoptée à l'unanimité
  
- Questions diverses au sein du Conseil municipal :
  - o Place des élus d'opposition dans le fonctionnement mis en place ?
  - o Ces élus pourront ils avoir des délégations ?
- Réponses apportées :
  - o Les propositions ont été faites dans le but de mettre en marche le travail des élus le plus rapidement possible.
  - o Les élus d'opposition auront bien entendu la possibilité de s'intégrer aux groupes de travail.
  - o Il sera possible en fonction de l'adhésion de l'ensemble des élus à la poursuite du projet engagé d'attribuer des délégations supplémentaires.
  - o La question des indemnités supplémentaires potentielles a été prévue dans le budget 2026.

Monsieur le Maire annonce la fin du Conseil municipal du 9 avril 2026 à 21 heures 45.

Le secrétaire de séance : Pierre Laulagnet



Le Maire Philippe BOUNIARD

